

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 270

1^{er} février 2008

SOMMAIRE

Abbot Fields S.A.	12932	Kirchberg Office Building SA	12951
Abbot Fields S.A.	12933	Kolkiah Petroleum Holding S.A.	12956
Abfin Holding S.A.	12959	Le Nom de la Fleur S.à r.l.	12948
AddedValue S.A.	12932	Le Premier Sirocco S.C.A.	12956
Advanced Medical Devices S.A.	12951	Luxding Holding S.A.	12949
AELF A S.à r.l.	12949	Michele Muzi Sàrl	12934
Agrindus S.A.	12951	Morgan Stanley Global Reinsurance S.A.	12915
Alcogro S.A.	12934	Morgan Stanley Global Reinsurance S.A.	12936
Apax School 1 S.à r.l.	12949	Muisca S.A.	12914
Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l.	12933	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	12918
Caranthania Investments	12934	Orcival S.A.	12960
Caranthania Investments	12950	PRESCO Hoist Investments S.A.	12937
Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A.	12914	Ronndriesch 4 Holding (Luxemburg) SA	12935
Compagnie Commerciale de Communica- tion S.à r.l.	12926	Self A S.à r.l.	12949
Dieter-D Fan Club a.s.b.l.	12925	Sibemol Holding S.A.	12924
EIM Holding Luxembourg S.A.	12934	Sireo Immobilienfonds No. 4 Lyon S. à r.l.	12928
Fish, Farm & Forest International S.A. ...	12935	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris S.à r.l.	12927
Forest Green SA	12935	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	12952
Fructidéveloppement S.A.	12956	Suluxan Holding S.A.	12959
GH TX S.à r.l.	12929	Supermarket DPS Sàrl	12933
Gilalbi S.A.	12954	Svalbard Holding S.A.	12932
Grove Holdings 1	12929	Swiss Re Europe S.A.	12950
Hezias B.V.	12935	Taris S.A.	12936
Homme & Organisations S.A.	12949	Torno S.A.H.	12950
Ibex S.A.	12927	Trans-Re	12915
Immobilière Mustang Hotels	12914	Trans-Re	12936
International Financial Data Services (Lu- xembourg) S.A.	12933	Valuebord Holding S.A.	12928
Inventive Vehicles Holding S.A.	12951	VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chi- nois s.à r.l.	12960
Inventive Vehicles Industries S.A.	12948	WK LuxHolding SA	12950
Italianstyle S.A.	12932		
Jas (Mobile) S.A.	12936		

Immobilière Mustang Hotels, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008009939/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02477. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Misca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

MISCA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008009934/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03080. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 92.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière avancée le 28 novembre 2007

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Vincenzo d'Ingianti, administrateur de société, demeurant à Legnano (Italie), administrateur;

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008010067/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Morgan Stanley Global Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Trans-Re).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 33.329.

Im Jahre zweitausendsieben, am zwölften Dezember.

Vor dem Unterzeichneten Francis Kessler, Notar mit dem Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionärin der Aktiengesellschaft TRANS-RE, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, gegründet kraft Urkunde, aufgenommen durch den Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 23. Februar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 342 mit Datum vom 24. September 1990, für das letzte Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Eich am 24. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C nummer 1047 vom 17. Oktober 2005, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 33.329 (die «Gesellschaft»), abgehalten.

Die Versammlung findet unter dem Vorsitz von Frau B. Elizabeth Fischer, Executive Manager, wohnhaft in New York statt, die Frau Cécile Hestin, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär ernannt, die gleichzeitig von der Hauptversammlung zum Stimmzähler gewählt wird.

Nach der somit erfolgten Konstituierung des Präsidiums der Versammlung, erklärt der Vorsitzende und bittet zugleich den Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1.- Umbenennung des Gesellschaftsnamens von TRANS-RE in MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A. und infolgedessen Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wie folgt:

« **Art. 1.** Hiermit wird unter den Zeichnern und all denjenigen, die Eigentümer der zukünftig emittierten Aktien werden, eine Aktiengesellschaft unter dem Namen MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A. gegründet.»

2.- Annahme des Rücktritts von Herrn Henri Stoffel, Herrn Alain Weber, Herrn Winfried Franke und Herrn Benedikt Martin Walter Haas als Vorstandsmitglieder der Gesellschaft und Entlastung der zurückgetretenen Vorstandsmitglieder hinsichtlich ihrer Pflichten bis zum 12. Dezember 2007.

3.- Ernennung zu neuen Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Dezember 2007:

Herr Aaron Lubowitz, berufsmäßig wohnhaft in 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, Vereinigte Staaten von Amerika,

Frau B. Elizabeth Fischer, berufsmäßig wohnhaft in 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, Vereinigte Staaten von Amerika,

Herr Frank Lagerstedt, berufsmäßig wohnhaft in 750 Seventh Avenue, New, New York, NY 10019, Vereinigte Staaten von Amerika,

Herr Fabrice Frere, berufsmäßig wohnhaft in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

4.- Änderung von Artikel 15 Absatz 1 der englischen Version der Satzung, der nicht übereinstimmt mit Artikel 15 Absatz 1 der deutschen Version, wie folgt:

« **Art. 15. Absatz 1. Englische Version.** Die Jahreshauptversammlung soll in Luxemburg am Sitz der Aktiengesellschaft oder an jedem anderen in der Einberufung genannten Ort am vierten Donnerstag im April um elf Uhr stattfinden. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am darauf folgenden nächsten Werktag statt.»

II. Dass die gegenwärtige Aktionärin und die Zahl der Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind; diese Anwesenheitsliste wird als Anhang dieser Urkunde beigefügt zum Zwecke der gleichzeitigen Einreichung bei der Registerbehörde.

III. Dass aufgrund der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend ist und dass die anwesende Aktionärin erklärt, dass ihr vor dieser Versammlung die Tagesordnung ordnungsgemäß bekannt gemacht wurde und sie von ihr Kenntnis genommen hat, keine Einberufung erforderlich war.

IV. Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, sich ordnungsgemäß konstituiert hat und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung beraten darf.

Nach Beratung fasst die Versammlung die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftsnamen von TRANS-RE in MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A. umzubenennen und Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wie folgt zu ändern:

« **Art. 1.** Hiermit wird unter den Zeichnern und all denjenigen, die Eigentümer der zukünftig emittierten Aktien werden, eine Aktiengesellschaft unter dem Namen MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A. gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Henri Stoffel, Herrn Alain Weber, Herrn Winfried Franke und Herrn Benedikt Martin Walter Haas als Vorstandsmitglieder der Gesellschaft an, wobei der Rücktritt zum 12. Dezember 2007 wirksam wird. Den zurückgetretenen Vorstandsmitgliedern wird Entlastung von jeglicher Verantwortung, die von der Ausübung ihrer Pflichten bis zum 12. Dezember 2007 herrührt, gewährt. Diese Entlastung soll anlässlich der nächsten Hauptversammlung, die die geprüften Jahresabschlüsse genehmigt, bestätigt werden, vorausgesetzt, dass derlei Abschlüsse keinerlei materielle Unstimmigkeiten in Bezug auf die Proforma-Bilanz aufweisen, die mit Datum vom heutigen Termin erstellt wurde.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt mit Wirkung zum 12. Dezember 2007 zu neuen Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft zu ernennen:

Herr Aaron Lubowitz, geboren in Worcester (Vereinigte Staaten von Amerika), am 28. Februar 1970, berufsmäßig wohnhaft in 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, Vereinigte Staaten von Amerika,

Frau B. Elizabeth Fischer, geboren in Addis Ababa (Etiopien), am 23. August 1950, berufsmäßig wohnhaft in 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, Vereinigte Staaten von Amerika,

Herr Frank Lagerstedt, geboren in New York (Vereinigte Staaten von Amerika), am 19. Juni 1956, berufsmäßig wohnhaft in 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, Vereinigte Staaten von Amerika,

Herr Fabrice Frere, geboren in Uccle (Belgien), am 25. Mai 1973, berufsmäßig wohnhaft in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.

Die Amtszeit der neuen Mitglieder des Vorstands soll zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2012 ablaufen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 15 Absatz 1 der englischen Version der Satzung, der nicht übereinstimmt mit Artikel 15 Absatz 1 der deutschen Version, wie folgt zu ändern:

«Die Jahreshauptversammlung soll in Luxemburg am Sitz der Aktiengesellschaft oder an jedem anderen in der Einberufung genannten Ort am vierten Donnerstag im April um elf Uhr stattfinden. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am darauf folgenden nächsten Werktag statt.»

Kosten

Die durch die vorliegende Urkunde entstehenden Aufwendungen, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr ein tausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Der Unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Version. Auf Ersuchen derselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg errichtet, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage.

Nachdem das Dokument der Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt, vorgelesen worden war, unterzeichnete die genannte Erschienenene gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Follows the English version:

In the year two thousand seven, on the twelfth of December,

Before US, Maître Francis Kessler notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of TRANS-RE, a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on February 23, 1990, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 342 dated 24 September 1990, the articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on May 24th, 2005, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1047 dated in October 17th 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 33.329, (the «Company»).

The meeting is presided by Mrs Elizabeth Fischer, Executive Manager, residing in New York, who appoints as secretary Mrs Cécile Hestin, attorney at Law, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of name of the Company from TRANS-RE to MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Company's article of association (the «Articles») as follows:

Art. 1. «There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of the shares hereafter created, a corporation under the name of MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A.»

2. Acceptance of the resignation of Mr Henri Stoffel, Mr Alain Weber, Mr Winfried Franke and Mr Benedikt Martin Walter Haas as directors of the Company and discharge to the resigned directors for their duties until 12 December 2007.

3. Appointment as new directors of the Company; such appointment becoming effective on 12 December 2007:

Mr Aaron Lubowitz, with professional address at 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, United States of America;

Mrs B. Elizabeth Fischer, with professional address at 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, United States of America,

Mr Frank Lagerstedt, with professional address at 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, United States of America,

Mr Fabrice Frere, with professional address at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

4. Amendment of article 15 paragraph 1 of the English version of the Articles which is not in accordance with article 15 paragraph 1 of the German version, as follows:

Art. 15. Paragraph 1. English version. «The annual meeting of the shareholders shall be held at Luxembourg at the registered office of the corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting on the fourth Thursday of April, at eleven a.m. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.»

II. - That the shareholder present and the number of the share are shown on an attendance list; this attendance list, and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present at the present meeting and the shareholder present declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from TRANS-RE to MORGAN STANLEY GLOBAL RE-INSURANCE S.A. and to amend article 1 of the Company's articles of association (the «Articles») as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of the shares hereafter created, a corporation under the name of MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A.»

Second resolution

The Meeting accepts the resignation of Mr Henri Stoffel, Mr Alain Weber, Mr Winfried Franke and Mr Benedikt Martin Walter Haas as directors of the Company, such resignation becoming effective as of 12 December 2007. Discharge is granted to the resigned directors from any liability arising from the performance of their duties until the 12 December 2007. Such discharge shall be effective at the next shareholder's meeting of the Company approving the audited annual accounts, provided that such accounts will not show any material discrepancies with the proforma balance sheet established as of the date of the present meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint as new directors of the Company such appointment becoming effective on the 12 December 2007:

Mr Aaron Lubowitz, born in Worcester (United States of America), in February 28th, 1970, with professional address at 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, United States of America;

Mrs B. Elizabeth Fischer, born in Addis Ababa (Etiopia), in August 23rd, 1950, with professional address at 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, United States of America,

Mr Frank Lagerstedt, born in New York (United States of America) with professional address at 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, United States of America,

Mr Fabrice Frere, born in Uccle (Belgium), in May 25th, 1973, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The mandates of the new members of the board of directors shall expire at the annual general meeting of the year 2012.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 15 paragraph 1 of the English version of the Articles which is not in accordance with article 15 paragraph 1 of the German version, as follows:

«The annual meeting of the shareholders shall be held at Luxembourg at the registered office of the corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting on the fourth Thursday of April, at eleven a.m. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.»

12918

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in German, followed by a English version. At the request of the same appearing person, and in case of divergences between the German and the English texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: E. Fischer, Hestin, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 14 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15839. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008009678/219/185.

(080005237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.594.325,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.748, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on November 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 27, 2006, number 2404 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 16, 2007, number 2322;

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 4, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 994,600.- (nine hundred ninety-four thousand six hundred Euro) represented by 39,784 (thirty-nine thousand seven hundred eighty-four) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) class A «Tracker» shares (iii) 12,000 (twelve thousand) class B «Tracker» shares and (iv) 5,599 (five thousand five hundred ninety-nine) Class D «Tracker» shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each by an amount of EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,594,325.- (one million five hundred ninety-four thousand three hundred and twenty-five Euro), by way of the creation and issue of 23,989 (twenty-three thousand nine hundred and eighty-nine) class C «tracker» shares;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, by a payment in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles;

4. Amendment of article 17.3 of the Articles;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 994,600.- (nine hundred ninety-four thousand six hundred Euro) represented by 39,784 (thirty-nine thousand seven hundred eighty-four) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) class A «tracker» shares, (iii) 12,000 (twelve thousand) class B «tracker» shares and (iv) 5,599 (five thousand five hundred ninety-nine) Class D «tracker» shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each by an amount of EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,594,325.- (one million five hundred ninety-four thousand three hundred and twenty-five Euro), by way of the creation and issue of 23,989 (twenty-three thousand nine hundred and eighty-nine) class C «tracker» shares.

Subscription and payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro) and to the 23,989 (twenty-three thousand nine hundred and eighty-nine) class C «tracker» shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and fully pays them up by a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro), consisting in a portion of loan receivables in an aggregate amount of EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro) it has against OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 131.459 (STILO HOLDINGS).

The contribution in kind from the Sole Shareholder to the Company, is valued at EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro) and is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It results from a certificate dated December 4, 2007, issued by the management of STILO HOLDINGS, that:

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Shareholder), being the holder of loan receivables, having an aggregate value of EUR 86,024,000.- (eighty-six million twenty-four thousand Euro), against OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 131.459, on August 8, 2007 (the Receivables), intends, inter alia, to contribute to the Company a part of the Receivables in an amount of EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro) (the Contribution) in exchange for the issue by the Company of 23,989 (twenty-three thousand nine hundred and eighty-nine) class C «tracker» tracker shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

- the Receivables are freely transferable by the Shareholder to OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l.;

- as of the date of the certificate, the aggregate nominal and fair market value of the Contribution is of at least EUR 599,725.- (five hundred ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Euro); and

- all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Receivables to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one million five hundred ninety-four thousand three hundred and twenty-five Euro) EUR (EUR 1,594,325.-) represented by sixty-three thousand seven hundred seventy-three (63,773) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) twenty-one thousand six hundred eighty-five (21,685) class A «tracker» shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand (12,000) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) 23,989 (twenty-three thousand nine hundred and eighty-nine) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), and (v) five thousand five hundred ninety-nine (5,599) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share).

The Company may also create and issue (i) additional Class A Shares, (ii) additional Class B Shares, (iii) additional Class C Shares, (iv) additional Class D Shares, (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l. (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l. (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company

(e) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company; and

(f) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 8,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 8 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 27 décembre 2006, numéro 2404 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 octobre 2007, numéro 2322;

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

Ici représentée par Melle Claire-Marie Darnand, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 994.600,- (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cents euros) représenté par 39.784 (trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 21.685 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A «tracker» (iii) 12.000 (douze mille) parts sociales de classe B «tracker», d'un montant de EUR 139.975,- (cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros), et (iv) 5.599 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.594.325,- (un million cinq cent quatre-vingt quatorze mille trois cent vingt-cinq euros), par la création et l'émission de 23.989 (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe C «tracker»;

2. Souscription à l'augmentation mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification de l'article 17.3 des Statuts;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 994.600,- (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent euros) représenté par 39.784 (trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 21.685 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A «tracker», (iii) 12.000 (douze mille) parts sociales de classe B «tracker», d'un montant de EUR 139.975,- (cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros), et (iv) 5.599 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.594.325,- (un million cinq cent quatre-vingt quatorze mille trois cent vingt-cinq euros), par la création et l'émission de 23.989 (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe C «tracker».

Souscription - libération

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros) et à 23.989 (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe C «tracker», ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant total de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros) se composant d'une partie d'une créance sur prêt ayant une valeur totale de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros), qu'il a contre OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.459 (STILO HOLDINGS).

L'apport en nature par l'Associé Unique à la Société est évalué à EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros), et est affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte d'un certificat en date du 4 décembre 2007 émis par la gérance de STILO HOLDINGS, que:

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé), détenteur de créances sur prêt ayant une valeur totale de EUR 86.024.000,- (quatre-vingt six millions vingt-quatre mille euros), contre OCM LUXEMBOURG STILO S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.459, le 8 août 2007 (les Créances) envisage, inter alia, d'apporter à la Société une partie des Créances pour un montant de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros) (l'Apport) en échange de l'émission par la Société de 23.989 (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe C «tracker» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

- les Créances sont librement cessibles par l'Associé à OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l.;

- à la date du certificat, la valeur totale et valeur marchande de l'Apport est au moins de EUR 599.725,- (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq euros); et

- toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec l'apport de la partie des Créances ci-dessus au capital social et au compte prime d'émission de la Société ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.594.325,-), représenté par soixante-trois mille sept cent soixante-treize (63.773) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-cinq (21.685) parts sociales de Classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille (12.000) parts sociales de Classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) 23.989 (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de Classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C) et (v) cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (5.599) parts sociales de Classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D).

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales de Classe B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales de Classe C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales de Classe D supplémentaires, (v) des parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de Classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de

Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts Sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les plus-values, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le Revenu Net d'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Coûts d'Investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfice et revenu (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfice et revenu (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(d) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfice et revenu (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG STILO HOLDINGS S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(e) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfice et revenu (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société; et

(f) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 8.300,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39878. — Reçu 5.997,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008009687/242/346.

(080005511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sibemol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.538.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 18 avril 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 18 avril 2006, a désigné Madame Ariane Vigneron née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 18 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait le 24 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

SIBEMOL HOLDING S.A.

MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / N. Thirion

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008010486/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Dieter-D Fan Club a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg F 7.485.

STATUTS

Entre les soussignés (Noms, Prénoms, Professions, Domiciles, Nationalités)

1) Madame Bouschet Dummong Marie-Louise, ouvrière 43, rue Pierre-Schiltz, L-3786 Tetange, Nationalité Luxembourgeoise

2) Madame Desquiotz Pascale, sans Profession, 3, rue Bildgen, L-5424 Gostingen, Nationalité Luxembourgeoise

3) Monsieur Bristiel Jérôme, employé, 44, rue des Mines, L-3816 Schifflange, Nationalité Luxembourgeoise

Et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 22 février 1984 et du 4 mars 1994, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination DIETER-D FAN CLUB a.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-4249 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Montpellier.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de faire de supporte de DIETER D.

Chapitre II - Membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 6. Peut devenir membre actif toute personne manifestant sa volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le comité.

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'art. 9 des présents statuts et modifiable annuellement sur décision de l'assemblée générale.

Art. 8. Le comité peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 9. La cotisation annuelle pour les membres est fixée à 10€ pour les membres actifs et minimum 5€ pour les membres donateurs.

Art. 10. La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite du comité.
2. par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.
3. par décès.

Art. 11. Le membre démissionnaire voire exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre III - Du comité

Art. 12. L'association est administrée par un comité qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 5 dont le président, le secrétaire et le trésorier. Les membres du comité sont élus pour 2 ans par l'assemblée générale.

Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du comité alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du comité désignent entre eux pour la durée de 2 années un président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées (par écrit) au président (au moins 48 heures) avant l'assemblée générale.

Art. 13. Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président ou de 3 de ses membres. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix, émises par les membres présents.

Art. 14. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 15. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président et du secrétaire ou du trésorier.

Chapitre IV - De l'Assemblée Générale

Art. 16. L'Assemblée Générale se réunit annuellement dans le courant de mois de ... au jour, l'heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le comité ou lorsqu'un cinquième des associés en fait demande.

Les convocations sont faites huit jours au moins à l'avance par voie de presse et/ou par lettres individuelles indiquant obligatoirement l'ordre du jour.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents (en cas de partage la voix du président est prépondérante) sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

Chaque membre de l'assemblée à une voix.

Les membres peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre par procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Art. 17. L'Assemblée Générale délibère sur la nomination et la révocation des administrateurs. L'Assemblée Générale entend les rapports du comité sur la situation financière de l'association.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le prochain budget et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, sont désignés annuellement par l'Assemblée Générale.

Chapitre V - Divers

Art. 18. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les art. 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

Art. 19. La dissolution de l'association est régie par l'art. 20 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une œuvre de bienfaisance (de son choix).

Art. 21. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se référeront à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 22. L'assemblée constituante qui est réunie à L-4249 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Montpellier, le 2 novembre 2007 a approuvé les présents statuts.

Signatures.

Référence de publication: 2008010500/8512/86.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02712B. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Compagnie Commerciale de Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 42, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 35.462.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société COMPAGNIE COMMERCIALE DE COMMUNICATION Sàrl, ci-avant établie à L-1451 Luxembourg, 42, rue Théodore Eberhard, et a mis les frais à charge du Trésor.

Le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Maître R. Sturm

Le liquidateur

Référence de publication: 2008009705/1734/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Ibex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 15.791.

-
- Gegründet am 9. März 1978, gemäss Urkunde des Notars Marc Elter, Notar mit Amtssitz in L-Junglinster, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial C Nr. 97 vom 11. Mai 1978;
 - Die Statuten wurden mehrmals umgeändert und zum letzten Mal am 13. Dezember 1984 gemäss Urkunde des Notars Lucien Schuman, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nr. 27 vom 31. Januar 1985.

Laut Protokoll der ordentlichen Gesellschaftergeneralversammlung vom 22. Oktober 2007 wurde beschlossen, dass,

1) nachdem die einzelnen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder abgelaufenen waren, nachstehende Personen für den Zeitraum bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über die Konten des Geschäftsjahres 2009 beschließt, in den Verwaltungsrat berufen wurden:

- Frau Ruth Bühler, Unternehmerin, geboren am 13. Januar 1946 in CH-Menzna, mit privatem Wohnsitz in CH-8057 Zürich, Malvenstrasse, 11;
- Herr Claude Faber, Wirtschaftsprüfer, geboren am 20. Dezember 1956 in Luxemburg, mit beruflichem Wohnsitz in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt;
- Herr Roy Reding, Rechtsanwalt, geboren am 17. Juli 1965 in Luxemburg, mit beruflichem Wohnsitz in L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gemäß Absatz 1 des 11. Artikels der beigeordneten Satzung der Gesellschaft ist das neue Verwaltungsratsmitglied Herr Roy Reding berechtigt, die Gesellschaft gemeinsam mit der Unterschrift eines zweiten Verwaltungsratsmitgliedes nach außen hin zu verpflichten.

2) Das Mandat von Frau Ruth Bühler als Präsidentin des Verwaltungsrates unverändert bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über die Konten des Geschäftsjahres 2009 beschließt, aufrecht erhalten bleibt.

3) PricewaterhouseCoopers S.à r.l, mit Sitz in L-1014 Luxemburg, 400, route d'Esch, eingetragen beim Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 65.477 zum Kontenkommissar ernannt wurde, bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über die Konten des Geschäftsjahres 2007 beschließt.

Luxemburg, den 16. November 2007.

Im Namen der Gesellschaft

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Unterschrift

Référence de publication: 2008010038/687/36.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.873.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, vom 14. Mai 2007 geht folgendes hervor:

1. Die Anzahl der Mitglieder des Rats der Geschäftsführer wird von fünf (5) auf sechs (6) erhöht und Herr Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant SIREO, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus, wird auf unbestimmte Dauer als zusätzliches Mitglied des Rats der Geschäftsführer ernannt;
2. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;
3. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO.4 SICAV ist im Handelsregister mit 8A, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;
4. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:
 - a. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;
 - b. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009741/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Valuebord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.343.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil C n ° 199 du 18 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 10 décembre 2007 que:

1) Monsieur Per Ludvigsson, directeur, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Bâtiment D a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

2) Monsieur Hans Gydell, directeur, né le 15 octobre 1952 à S-Malmö et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Bâtiment D a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

3) Monsieur Hans Gydell, directeur, né le 15 octobre 1952 à S-Malmö et demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Bâtiment D a été nommé Président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

- Conformément au 3^{ème} paragraphe de l'article 5 des statuts de la société le nouvel administrateur Monsieur Hans Gydell, est autorisé d'engager la société par la signature individuelle de part sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008010036/687/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Lyon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 109.613.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, vom 14. Mai 2007 geht folgendes hervor:

1. Die Anzahl der Mitglieder des Rats der Geschäftsführer wird von fünf (5) auf sechs (6) erhöht und Herr Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant SIREO, Falkensteiner Str. 19, D-61476 Kronberg im Taunus, wird auf unbestimmte Dauer als zusätzliches Mitglied des Rats der Geschäftsführer ernannt;

2. Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg angegeben;

3. Die Adresse der alleinigen Gesellschafterin SIREO IMMOBILIENFONDS NO.4 S1CAV ist im Handelsregister mit 8A, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg, anstatt mit L-1246 Luxembourg 4A, rue Albert Borschette angegeben;

4. Folgende Mitglieder des Rats der Geschäftsführer haben der Gesellschaft ihre neuen Adressen mitgeteilt:

a. Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;

b. Herr Uwe Druckenmüller, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Dezember 2007.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008009742/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.800.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 novembre 2007, que Monsieur Gopinath Chelliah a transféré la totalité de ses 1.400 (mille quatre cents) parts de Classe D qu'il détenait dans la Société à:

- SYMPHONY TECHNOLOGY II-A, L.P.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

SYMPHONY TECHNOLOGY II-A, L.P., 6.200 (six mille deux cents) parts de Classe D

60.797 (soixante mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts de Classe A

GROVE HOLDINGS A, LLC, 1 (une) part de Classe A

RED MOUNTAIN HOLDING NV, 8.400 (huit mille quatre cents) parts de Classe B

GROVE HOLDINGS B, LLC, 1 (une) part de Classe A

GROVE HOLDINGS C, LLC, 1 (une) parts de Classe A

PGMS NV, 1.200 (mille deux cents) parts de Classe C

JOS SCHMITT & CO S.P.R.L., 600 (six cents) parts de Classe D

Monsieur Dai Bedford, 1.400 (mille quatre cents) parts de Classe D

Monsieur Predrag Dizdarevic, 1.400 (mille quatre cents) parts de Classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

GROVE HOLDINGS 1

Signature

Référence de publication: 2008010128/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

GH TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.192.

In the year two thousand and seven, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, a limited partnership, constituted and existing under the laws of Delaware, with its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal;

2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, a limited partnership, constituted and existing under the laws of Delaware, with its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal;

3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, a limited partnership, constituted and existing under the laws of Delaware, with its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of

New Castle, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal;

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II, a limited partnership, constituted and existing under the laws of Delaware, with its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties explained that they are the members (hereinafter the «Members») holding together all five hundred shares of the private limited company GH TX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 99.192, incorporated pursuant a private deed on February 19, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated on April 7, 2004, number 379 (the «Company»).

Such appearing parties, represented as stated above, after having considered the benefit of the Company, have requested the undersigned notary to state in their capacity as Members of the Company the resolutions as follows:

First resolution

The Members resolve the dissolution of the Company and to open the liquidation proceedings.

Second resolution

The Members resolve to appoint Mr Pierre Metzler, lawyer, residing professionally at L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, born on December 28, 1969, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Members resolve to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the «Law»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Members of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The Members resolve that the liquidator shall be remunerated according to the standard practices.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, une société en commandite simple de droit de l'Etat Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, dûment représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, une société en commandite simple de droit de l'Etat Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, dûment

représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, une société en commandite simple de droit de l'Etat Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, dûment représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II, une société en commandite simple de droit de l'Etat Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, U.S.A. - 19808 City of Wilmington, County of New Castle, dûment représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont expliqué qu'elles sont les associés (les «Associés») détenant toutes les cinq cents parts sociales de la société GH TX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.192, constituée en vertu d'un acte notarié du 19 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, du 7 avril 2004, numéro 379 (la «Société»),

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, en leur qualité d'Associés de la Société, après avoir considéré l'intérêt de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

Les Associés décident la dissolution de la Société et de la liquider.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, né le 28 décembre 1969, liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci après la «Loi»).

Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur est exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera également autorisé à faire des paiements anticipés de tous boni de liquidation de la Société aux actionnaires de la Société s'il l'estime opportun.

Quatrième résolution

Les Associés décident que le liquidateur sera rémunéré selon les standards appliqués en pratique.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Zintzen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. LAC/2007/40708. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008009811/5770/127.

(080005466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Svalbard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 62.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

SVALBARD HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008009925/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01220. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

AddedValue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 102.378.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2005

L'assemblée générale a accepté les démissions de:

- Monsieur Edouard Lux, administrateur
- ABAX AUDIT SARL, commissaire aux comptes

Et a décidé de nommer:

- aux fonctions d'administrateur pour une durée de 5 ans:

Monsieur Paul Fritsch, né le 9 avril 1943 à Luxembourg et demeurant au 8, rue du Bois, L-7480 Tuntange

- aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans:

Monsieur Thierry Elvinger, né le 3 mai 1972 à Luxembourg et demeurant au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2008010057/574/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Italianstyle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 55.519.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ITALIANSTYLE SA

Signatures

Référence de publication: 2008009998/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01061. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Abbot Fields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 38.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008009999/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07649. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Abbot Fields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.964.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008010000/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07651. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010153/239/12.

(080005593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Supermarket DPS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 94.143.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SUPERMARKET DPS SARL

Signatures

Référence de publication: 2008009996/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02042. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Atelier de Bobinage Georges Back S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 53, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg B 39.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *ATELIER DE BOBINAGE GOERGES BACK SARL*
Signatures

Référence de publication: 2008009997/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01057. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Michele Muzi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.945.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010002/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05457. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

EIM Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010151/239/12.

(080005569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Caranthania Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010003/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01842. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Alcogro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *ALCOGRO SA*

Signatures

Référence de publication: 2008009995/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02043. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Forest Green SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010004/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02408. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Hezias B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.003.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., en sa qualité de Gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale avec effet au 2 juillet 2007 pour devenir ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010048/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07398. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Fish, Farm & Forest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010005/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02429. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ronndriesch 4 Holding (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010006/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02683. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Jas (Mobile) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010007/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02421. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Morgan Stanley Global Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Trans-Re).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.329.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2007,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2008010198/219/15.

(080005238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Taris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.067.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme TARIS S.A., dont le siège est L-1628 Luxembourg, 27 rue des Glacis.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur, Maître Mizuho Baudet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e M. Baudet

Le liquidateur

Référence de publication: 2008010529/321/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

PRESCO Hoist Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.853.

In the year two thousand and seven, on the 20th of December.

Before the undersigned, Maître Doerner, notary, residing in Bettembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PRESCO HOIST INVESTMENTS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 6, rue Heinrich Heine in L-1720 Luxembourg and being registered with Luxembourg trade and companies register under the number B 133.853 (the Company), incorporated pursuant to a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 13 November 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting is opened at 5 p.m with Paul Péporté, attorney-at-law (avocat), residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Frank Mausen, attorney-at-law (avocat à la Cour), residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting elects Ben Price, lawyer residing in Luxembourg, as scrutineer of the meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

1. It appears from the attendance list that all 1,000 (one thousand) shares without nominal value held by the Company representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), are present or duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- (i) waiver of the convening notices;
- (ii) restatement of the articles of association of the Company in their entirety; and
- (iii) miscellaneous.

3. After deliberation, the Company's shareholders passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

It appears from the attendance list that the entirety of the share capital of the Company amounting is present or duly represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

Second resolution

The Company's shareholders resolve to amend the articles of association of the Company (the Articles). As a consequence of such amendments, the Meeting resolves to restate the Articles in their entirety so that they Articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PRESCO HOIST INVESTMENTS S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 1,000 (one thousand) shares without a nominal value.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares may be in registered form (actions nominatives) or in bearer form or partly in one or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will only recognize one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Thursday of April of each year at 11.30 a.m. and for the first time in 2009. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of all the members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (*réviseurs d'entreprises*). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to the investors (the Investors) thereunder and the creditors (the Creditors) whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting at 6 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas these minutes were drawn up in Bettembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, these minutes.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'Assemblée) de la société anonyme, PRESCO HOIST INVESTMENTS S.A., (ci-après, la Société), ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 133.853, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 novembre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Ben Price, juriste, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire de prendre acte de ce que:

1. il résulte de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions sans valeur au pair représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour. La liste de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, par les membres du Bureau ainsi que par le notaire restera annexée au présent acte notarié de même que les procurations;

2. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (i) renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) reformulation des statuts de la Société dans leur intégralité; et
- (iii) divers.

3. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les actionnaires déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident de changer les statuts dans leur intégralité (les Statuts). Par conséquent, l'Assemblée décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité de sorte que les Statuts se lisent désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PRESCO HOIST INVESTMENTS S.A. (ci-après la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des

investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur au pair.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une et en partie dans l'autre forme selon le choix des actionnaires dans les limites posées par la loi.

La Société reconnaît un détenteur par action. Au cas où une action serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne a été désigné en tant que unique propriétaire par rapport à la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à onze heures trente. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procurator à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de tous les administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus au titre de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs (les Investisseurs) de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers (les Créanciers) dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses Statuts, est estimé approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

L'Assemblée ayant valablement délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bettembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Péporté, F. Mausen, B. Price, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16687. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 janvier 2008.

C. Doerner.

Référence de publication: 2008010532/209/655.

(080006582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Inventive Vehicles Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2008010176/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03394. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Le Nom de la Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 51B, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.991.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2007

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au 51B, rue de la Gare, L-6440 Echternach à partir du 1^{er} janvier 2008.

Echternach, le 1^{er} janvier 2008.

I. R. Da Costa Moutinho / P. Meyers

Gérante technique et associée / Gérant administratif et associé

Référence de publication: 2008010168/1278/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01859. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Luxding Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2008010180/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03399. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Self A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF A S.à r.l.).**

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008010181/242/14.

(080005325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Homme & Organisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2008010178/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03397. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Apax School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.563.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 décembre 2007

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 décembre 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2008010160/219/14.

(080005336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Caranthania Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.725.

—
En date du 17 décembre 2007, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Jean Thyssen de son mandat d'administrateur et de CHAPMAN CONSULTING INC de son mandat de commissaire.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Mademoiselle Tanja Weins, employée privée, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 25, route des 3 Cantons et comme commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARANTHANIA INVESTMENTS

Signature

Référence de publication: 2008010134/255/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Torno S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.999.

—
La présente pour porter à votre connaissance que le domiciliataire a dénoncé le siège de la société sous mention, soit au 1, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Jean Wagener.

Référence de publication: 2008010148/279/11.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008010155/239/12.

(080005602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

WK LuxHolding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 91.717.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010173/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02416. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Advanced Medical Devices S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 27.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010174/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00043. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Kirchberg Office Building SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008010175/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07514. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Inventive Vehicles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2008010177/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03395. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour AGRINDUS S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008010281/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02177. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.935.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Stéphanie Delperdange, company's director, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of SOFINA PRIVATE EQUITY S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions, having its registered office at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 5 April 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 on 10 May 2007,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 7 December 2007 by the Board of Managers of the General Partner of the Company, TRUFILUX S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.345, an excerpt of which resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into eighty-eight thousand (88,000) class A shares, which shall be held by the limited partners, in representation of their limited partnership interest in the Company, and twelve thousand (12,000) class B shares, which shall be held by the unlimited partner in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of ten euro cents (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at twenty-nine million Euro (EUR 29,000,000.-) divided into two million nine hundred thousand (2,900,000) Class A Shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and that pursuant to the same Article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the General Partner of the Company at the meeting held on 7 December 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) by the creation of five hundred thousand (500,000) new Class A shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the General Partner of the Company at the meeting held on 7 December 2007 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 6 December 2007 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the total of five hundred thousand (500,000) new Class A shares, together with a total share premium of forty-five million euro (EUR 45,000,000.-) as follows:

TRUFICAR S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.831

500,000 Class A Shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 6 December 2007, so that the total amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of forty-five million euro (EUR 45,000,000.-) has been at the

free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 6 December 2007, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at six million euro (EUR 6,000,000.-) divided into five hundred eighty-eight thousand (588,000) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the limited partners (the «Class A Shareholders»), in representation of their limited partnership interest in the Company, and twelve thousand (12,000) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the unlimited partner (the «Class B Shareholder»), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Stéphanie Delperdange, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SOFINA PRIVATE EQUITY S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée le 5 avril 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836 du 10 mai 2007,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 7 décembre 2007 par le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, TRUFILUX S.A., une anonyme ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.345, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de catégorie A, qui seront détenues par les associés commanditaires, et douze mille (12.000) actions de catégorie B, qui seront détenues par l'associé commandité, en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt-neuf millions euros (EUR 29.000.000,-) divisé en deux millions neuf cent mille (2.900.000) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société a lors de la réunion du 7 décembre 2007 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société a lors de la réunion du 7 décembre 2007, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 6 décembre 2007, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des cinq cent mille (500.000) nouvelles actions de Catégorie A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de quarante cinq millions euros (EUR 45.000.000,-) comme suit:

TRUFICAR S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.831

500.000 Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 6 décembre 2007, de sorte que la somme de cinquante millions euros (EUR 50.000.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de quarante-cinq millions euros (EUR 45.000.000,-), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 6 décembre 2007, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de six millions euros (EUR 6.000.000,-) divisé en cinq cent quatre vingt huit mille (588.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les associés commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de leur participation limitée dans la Société, et douze mille (12.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par l'associé commandité («Actionnaire de Catégorie B»), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Delperdange, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42526. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008010531/220/137.

(080006607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Gilalbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.258.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GILALBI S.A. avec siège social à Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 46.258, constituée sous la dénomination de YATAGAN S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 118 du 30 mars 1994. Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois par un acte notarié du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 724 du 7 octobre 1998 et par acte sous seing privé du 13 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 795 du 29 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Melania Mameli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de deux cent huit mille quinze euros et quatre vingt seize cents (EUR 208.015,96), pour le ramener de quatre cent treize mille cent soixante cinq euros et cinquante deux cents (EUR 413.165,52) à deux cent cinq mille cent quarante neuf euros et cinquante six cents (EUR 205.149,56), pour compenser les pertes subies.

2. Réduction du capital social à concurrence de cent cinq mille cent quarante neuf euros et cinquante six cents (EUR 105.149,56), pour le ramener de deux cent cinq mille cent quarante neuf euros et cinquante six cents (EUR 205.149,56) à cent mille euros (EUR 100.000,00), avec incorporation dans une réserve disponible.

3. Suppression du capital autorisé dans les statuts de la société.

4. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de deux cent huit mille quinze euros et quatre vingt seize cents (EUR 208.015,96), pour le ramener de son montant actuel de quatre cent treize mille cent soixante cinq euros et cinquante deux cents (EUR 413.165,52) à deux cent cinq mille cent quarante neuf euros et cinquante six cents (EUR 205.149,56), sans annulation d'actions mais par réduction de la valeur nominale des actions, pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres.

L'existence des dites pertes a été prouvée par un bilan de la société daté du 30 septembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de cent cinq mille cent quarante neuf euros et cinquante six cents (EUR 105.149,56), pour le ramener du montant de deux cent cinq mille cent quarante neuf euros et cinquante six cents (EUR 205.149,56) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,00), sans annulation d'actions mais par réduction de la valeur nominale des actions, et décide de verser ce montant dans un compte de réserve disponible.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans les statuts de la société, la faculté du capital autorisé.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,00 EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées. Toutes les actions confèrent les mêmes droits.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fossati, B. Tassigny, M. Mameli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39055. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008010520/220/79.

(080006689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Fructidéveloppement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.089.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FRUCTIDEVELOPPEMENT S.A., dont le siège est L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur, Maître Mizuho Baudet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e M. Baudet
Le liquidateur

Référence de publication: 2008010528/321/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Kolkiah Petroleum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 77.137.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme KOLKIAH PETROLEUM HOLDING S.A., dont le siège est L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur, Maître Mizuho Baudet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e M. Baudet
Le liquidateur

Référence de publication: 2008010530/321/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 129.469.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact for the managing shareholder of the Company (the Managing Shareholder), and by virtue of the resolutions of the Managing Shareholder taken on November 26, 2007, an extract of which stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I. LE PREMIER SIROCCO S.C.A., a corporate partnership limited by shares, having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.469 (the Company), was incorporated by a deed of the undersigned notary, residing in

Luxembourg, on June 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1719 of August 14, 2007.

II. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 31,001.25) consisting of one (1) management share and twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares, all in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, subscribed and fully paid-up.

III. According to Article 5 of the Articles, the Managing Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, up to eight hundred thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 831,001.25) by the creation and issuance of up to six hundred forty thousand (640,000) ordinary shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

IV. Article 5.2 (iii) of the Articles provides that the Managing Shareholder of the Company is authorised to limit or to suppress any preferential subscription rights in relation to the increase of the share capital of the Company within the limits of the authorisation granted to the Managing Shareholder.

V. Pursuant to the authorization given to the Managing Shareholder in accordance with the provisions of said article 5.2 (iii) and pursuant to the resolutions taken on November 26, 2007, the Managing Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred four thousand seven hundred forty-one euro and twenty-five cents (EUR 104,741.25) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 31,001.25) to an amount of one hundred thirty-five thousand seven hundred forty-two euro and fifty cents (EUR 135,742.50) by the issuance of eighty-three thousand seven hundred ninety-three (83,793) new ordinary shares, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, which have been subscribed by the subscribers and fully paid up by contributions in cash on a bank account in the name of LE PREMIER SIROCCO S.C.A. so that the amount of one hundred four thousand seven hundred forty-one euro and twenty-five cents (EUR 104,741.25) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

VI. As a consequence of the foregoing, article 5.1 of the Articles shall be restated as follows:

«5.1. The Company's subscribed share capital is set at one hundred thirty-five thousand seven hundred forty-two euro and fifty cents (EUR 135,742.50) consisting of one (1) management share and one hundred eight thousand five hundred ninety-three (108,593) ordinary shares, all in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, subscribed and fully paid-up.»

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

agissant en sa capacité de mandataire de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité), et en vertu des résolutions prises par l'Associé Commandité en date du 26 novembre 2007, un extrait desquels resteront annexées au présentes pour être formalisées avec elles;

qui a déclaré et requis le notaire d'acte ce qui suit:

I. LE PREMIER SIROCCO S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.469 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1719 du 14 août 2007.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille un euro et vingt-cinq cents (31.001,25) représenté par 1 action de commandité et vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions ordinaires, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, souscrites et entièrement libérées.

III. Conformément à l'article 5 des Statuts, L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, jusqu'à huit cent trente et un mille un euros et vingt-cinq cents (EUR 831.001,25) par la création et l'émission de six cent quarante mille (640.000) actions ordinaires de la Société;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Associés relatifs à cette ou ces émission(s) d'actions ordinaires et émettre ces actions aux personnes désignées par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

IV. L'article 5.2 (iii) des Statuts prévoit que l'Associé Commandité est autorisé de limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle dans les limites de l'autorisation accordée à l'Associé Commandité.

V. En vertu de l'autorisation donnée à l'Associé Commandité conformément aux dispositions dudit article 5.2 (iii) et en vertu des résolutions adoptées le 26 novembre 2007, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de cent quatre mille sept cent quarante et un euro et vingt-cinq cents (EUR 104.741,25) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille un euro et vingt-cinq cents (31.001,25) à cent trente cinq mille sept cent quarante deux euros et cinquante cents (EUR 135.742,50) par l'émission de quatre-vingt trois mille sept cent quatre-vingt treize (83.793) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune qui ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en espèces à un compte bancaire au nom de la société LE PREMIER SIROCCO S.C.A., prédésignée, de sorte que la somme de cent quatre mille sept cent quarante et un euro et vingt-cinq cents (EUR 104.741,25) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

VI. En conséquence de ce qui précède, l'article 5.1 des Statuts est modifié comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente cinq mille sept cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 135.742,50) représenté par 1 action de commandité et cent huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (108.593) actions ordinaires, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à la somme de EUR 4.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41253. — Reçu 1.047,41 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008010624/242/124.

(080006604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 novembre 2007 que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur François Winandy, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Madame Mireille Gehlen, née le 18 août 1958 à Luxembourg, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Thierry Jacob, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, né le 26 novembre 1924 à Luxembourg, Licencié en Sciences Commerciales, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008010482/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Suluxan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.869.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 26 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 25 septembre 2002, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 26 avril 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Director / Director

N. Thirion / B. Parmentier

Permanent representative / Permanent representative

Référence de publication: 2008010492/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chinois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 48.742.

L'an deux mille sept, le 19 décembre.

Ont comparu:

1) Monsieur Liu Hong Nian, demurant à L-9175 Niederfeulen 6, Am Säif, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle VILLA DE SHANGHAI, RESTAURANT CHINOIS s.à.r.l. avec siège social à L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith, inscrite au R.C.S. sous le N ° B 48.742, constituée suivant acte reçu par M^e Marc Cravatte en date du 15 septembre 1994.

2) Monsieur Zhang Xiao Ming, cuisinier, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.

3) Madame Liu Jing, son épouse, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.

Résolution

Monsieur Liu Hong Nian cède la totalité de ses parts, soit 500 (cinq cents) d'une valeur de 25,- Euros chacune à Monsieur Zhang Xiao Ming et à Madame Liu Jing, qui acceptent et s'acquittent de la somme de 12.500,- Euros (douze mille cinq cents).

Modification

Les parts sociales se répartissent désormais comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Zhang Xiao Ming,	250
Madame Liu Jing,	250
Total: cinq cents	500

Les comparants susnommés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants administratifs de la société Monsieur Zhang Xiao Ming et Madame Liu Jing,
- Est nommé gérant technique de la branche restauration Monsieur Zhang Xiao Ming,
- Est nommé gérant technique pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques, Monsieur Zhang Xiao Ming,
- pour engager valablement la société, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Les associés acceptent la démission de Monsieur Liu Hong Nian comme gérant administratif.

Fait à Colmar-Berg, en autant d'exemplaires que de comparants, le 19 décembre 2007.

X. M. Zhang / J. Liu

Référence de publication: 2008010346/4315/36.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00178. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080005607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Orcival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.187.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2008010347/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02488. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.